



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits d'auteur

Question écrite n° 101869

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à M. le ministre de la culture et de la communication dans quel délai est prévue la parution des décrets d'application des nouveaux textes législatifs concernant les droits d'auteur et les droits voisins adoptés par le Parlement.

Texte de la réponse

La loi du 1er août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information prévoit un nombre important de décrets d'application concernant diverses dispositions de la loi plus précisément les articles 1er, 2, 3, 10, 15, 16, 17, 28, 33, 35, 41 et 48. Le travail d'élaboration de ces décrets a d'ores et déjà été engagé par les services du ministère qui proposeront prochainement au secrétariat général du gouvernement un programme de travail, assorti d'un calendrier prévisionnel, des mesures réglementaires dont la plus grande part devra faire l'objet d'un examen par le Conseil d'État avant leur signature. Ce programme de travail déterminera des priorités qui tiendront compte de la volonté exprimée par le Président de la République de favoriser l'accès à la culture des personnes handicapées et des garanties que confère la loi nouvelle aux consommateurs et aux ayants droit, en particulier celles que l'autorité de régulation des mesures techniques aura la charge de mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101869

Rubrique : Propriété intellectuelle

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 2006, page 8236

Réponse publiée le : 26 septembre 2006, page 10094